Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 056-215601014-20260618-DEL1220260615-DE

LANGUIDIC
VILLE DE CULTURES

Redevance d'occupation du domaine public 2026
-
Réseau de transport d'électricité (RTE)

DEL12_2026_06_15

En exercice : 29
Présents : 26
Votants : 29

Le quinze juin deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de Languidic s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme LE DRÉAN, Maire.

Présents : LE DRÉAN Jérôme, DU PRÉMORVAN Erika, EVANO Thomas, LE TEXIER Jennifer, AVRY Laurent, HÉRON Carole, LE STRAT Didier, EVANNO Sophie, MOUTON Serge, LE BEL Audrey, BOCQUILLON Olivier, CONGRATEL Aline, LE GAL Claude, DINASQUET Carolyn, DE COUESBOUC Régis, CONNAN LE QUÉRÉ Mélanie, LE RUYET Brigitte, BERTHAULT Tiffany, DIARD Florent, AUGUEUX Sylvie, COËFFIC Sébastien, LANNEZ Sabine, BLANCHET Hervé, MALRY Cécile, MARETTE Nadège, LE GAL Patrick.

Absents excusés : HEURTEBIZE Stanislas, CONAN Benjamin, DUVAL Laurent.

Pouvoirs : Stanislas HEURTEBIZE donne pouvoir à Jennifer LE TEXIER, Benjamin CONAN donne pouvoir à Audrey LE BEL, Laurent DUVAL donne pouvoir à Nadège MARETTE.

Le secrétariat a été assuré par : HÉRON Carole.

Rapporteur : Monsieur Thomas EVANO

➲ L'Adjoint au Maire informe l'assemblée :

RTE (Réseau de Transport d'Electricité) a mis en service 393,27 mètres linéaires de ligne de transport d'électricité sur le domaine public de la commune.

➲ L'Adjoint au Maire propose à l'assemblée :

Il est proposé au Conseil municipal de fixer le prix du mètre linéaire des lignes de transports d'électricité installées et remplacées sur le domaine public communal à 0,70 euros le mètre linéaire et d'autoriser Monsieur le Maire à émettre le titre de recette correspondant au nom de RTE.

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 056-215601014-20260618-DEL1220260615-DE

➲ **Le Conseil municipal après en avoir délibéré,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article R.2333-105-1 ;
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;
Vu le décret n° 2015-334 du 25 mars 2015 ;
Vu l'avis de la Commission Finances – Ressources humaines – Vie Economique – Tourisme en date du 4 juin 2026 ;

➲ **FIXE** le prix du mètre linéaire des lignes de transports d'électricité installées et remplacées sur le domaine public communal à 0,70 euros le mètre linéaire.

➲ **AUTORISE** Monsieur le Maire à émettre le titre de recette correspondant au nom de RTE.

ADOPTÉ : à l'unanimité.

Fait à Languidic, le 18 juin 2026

La secrétaire de séance,

Carole HÉRON

Le Maire,

Jérôme LE DRÉAN

MAIRIE DE LANGUIDIC (Morbihan)

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3. Contour de la Motte – 35044 RENNES) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication